

Conduites à tenir vis-à-vis des morsures

RÔLES DES MÉDECINS ET VÉTÉRINAIRES

Le service des urgences du CHU de Nantes prend en charge un enfant âgé de 8 ans qui s'est fait mordre par un chien au visage.

La plaie a saigné immédiatement et nécessite des points de sutures.

L'enfant vit dans une famille Rom.

Le chien est un chien non identifié, vivant en quasi errance dans le bidonville.

- Conduite à tenir vis-à-vis du chien qui a mordu
- Conduite à tenir vis-à-vis de l'enfant

Chien qui a mordu = Animal mordeur

Art R223-25 du CRPM

Animal mordeur

tout animal sensible à la rage qui **en quelque lieu que ce soit, a mordu ou griffé une personne**



**Une personne est mordue
l'animal est TOUJOURS
considéré comme mordeur**

C'est aussi

- Dans un département indemne de rage **a mordu ou griffé** soit un **animal** domestique, soit un animal sauvage apprivoisé ou en captivité **et provient** depuis une période définie par arrêté (un an)
 - d'un **département déclaré infecté de rage,**
 - ou d'un **pays atteint d'enzootie rabique**
- Dans un département officiellement déclaré infecté de rage a mordu ou griffé soit un animal domestique, soit un animal sauvage apprivoisé ou en captivité



Dans certaines situations, l'animal qui mord un autre animal peut être considéré comme mordeur

Le vétérinaire ne peut pas euthanasier un animal qui lui est présenté le lendemain d'une morsure.



Pourquoi?

- **S'assurer que l'animal qui a mordu n'a pas pu transmettre le virus rabique**

Surveillance de l'animal mordeur

Rôle essentiel du vétérinaire dans la protection de la santé humaine vis-à-vis de la rage

Surveillance de l'animal mordeur

Animal mordeur : Animal ne présente aucun autre signe évocateur de rage
(apparemment en bonne santé)

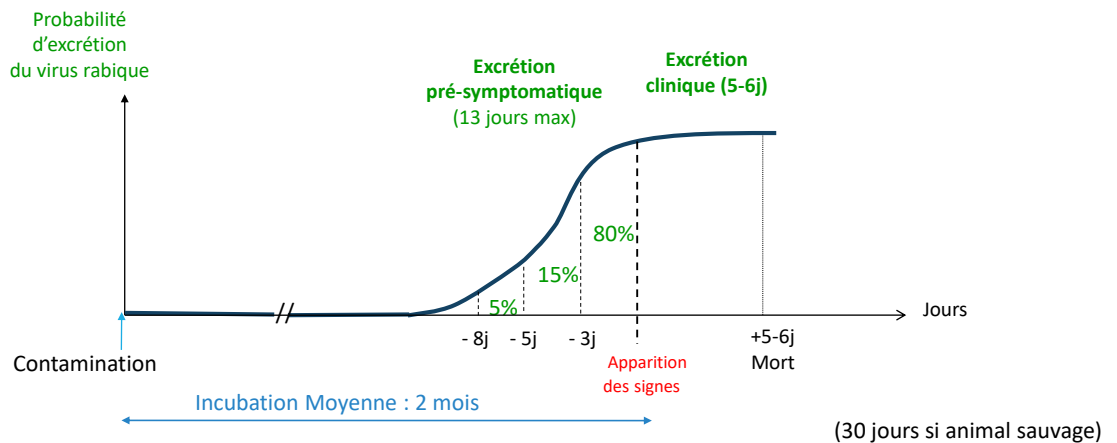


Quelle est la durée de cette surveillance ?

Durée de la surveillance de l'animal mordeur : 15 jours

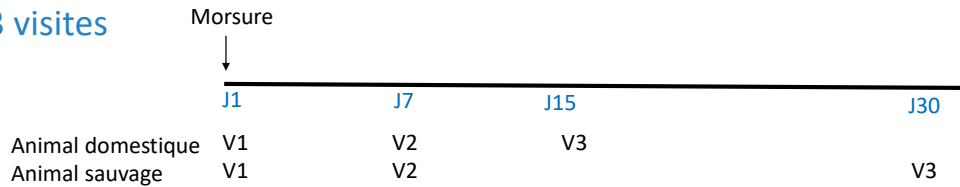
➤ **Repose sur excrétion pré-symptomatique du virus rabique**

(Délai retenu par OMS : 10 jours)



En pratique : 3 visites vétérinaires pour l'animal mordeur

3 visites



J1 - V1 : Estimer la contamination possible de l'animal (et probabilité d'excrétion éventuelle)

- *Origine de l'animal*
- *Séjour de l'animal à l'étranger (UE, hors UE, en zone enzootie...)*
- *Rencontre de l'animal avec des animaux de statut inconnu*
- *Vaccination/titrage Ac*
- *Contexte de la morsure*

J7- V2 Si pas de signes évocateurs de rage : Probabilité de contamination faible (<5%)

J15-V3 : Si pas de signes évocateurs de rage : Pas de contamination de la personne mordue

Chien n'est pas vacciné, ni identifié

Après interrogation du père de l'enfant, le vétérinaire apprend que l'animal a accompagné la famille lors d'un séjour en Roumanie il y a 2-3 mois.

- Chien a séjourné dans une région « à risque » - Des cas de rage animale sont encore signalés en Roumanie

Country	Year	Dog	Cat	Cattle	Equine	Swine	Pig	Sheep	Other domestic animals	Domestic animals
Romania	2021	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Romania	2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Chien a pu être contaminé

Excrétion possible du virus au moment de la morsure

Surveillance animal mordeur ++

Country	Year	Fox	Rabbit	Wild boar	Wild boar	Wild boar	Other mammals	Other mammals	Wild boar	Wild boar	Wild boar	Wild boar	Wild boar	Wild boar	Wild boar	Wild boar
Romania	2021	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Romania	2022	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Mais aussi introduction du virus possible par cet animal sur le territoire

Un AR en Roumanie sans respecter les mesures : Obligation de déclaration à la DDPP (Mise sous surveillance pendant 6 mois)

Surveillance animal mordeur

Dans contexte actuel : Pays indemne de rage des mammifères terrestres

- Peu connu (nombreux animaux mordeurs et peu de surveillance)
- Dispositif contraignant pour les propriétaires et vétérinaire - Manque d'acceptabilité
- Système « surprotecteur » dans le contexte sanitaire actuel

Bénéfices indirects

- Sensibiliser les propriétaires de Chien et de chat au risque de morsures et identification des chiens dangereux (évaluation comportementale exigée pour tout chien mordeur)
- Opportunités des vétérinaires de communiquer auprès des propriétaires sur les risques zoonotiques liés aux morsures
- Renforcer lien entre Vétérinaire canin et administration dans le cadre d'une maladie réglementée

Surveillance animal mordeur

Pistes d'amélioration

- Surveillance de l'animal mordeur uniquement les animaux à risque : Animaux ayant séjournés en zone d'enzootie.

(Ce qui est en pratique réalisé bien que non conforme à la réglementation)

- Protocole appliqué au RU, en Suisse

Autre obligation vis-à-vis de l'animal mordeur

Surveillance de
l'animal mordeur



Lutte contre la rage

Mise sous surveillance d'un
animal mordeur ou griffeur
par un vétérinaire sanitaire

Art L223-10 et R 223-35 du CRPM

Evaluation comportementale
de tout chien mordeur

- au titre de l'article L.211-14-2 du code rural, **aux chiens mordeurs**
- au titre de l'article L.211-11 du code rural s'ils sont **susceptibles de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques**
- au titre de l'article L.211-12 du code rural qui définit 2 catégories de **chiens susceptibles d'être dangereux** (Loi du 6 janvier 1999, renforcée en 2007 et 2008)

Objectifs de l'évaluation comportementale

- **Apprécier le danger potentiel que peut représenter un chien**
 - Ce chien est-il dangereux dans le contexte dans lequel il vit ?
 - Représente-t-il un risque pour son entourage ?
- **Proposer de mesures préventives visant à diminuer la dangerosité du chien**

Niveau 1 : Le chien ne présente pas de risque particulier de dangerosité en dehors de ceux inhérents à l'espèce canine.

Niveau 2 : Le chien présente un risque de dangerosité faible pour certaines personnes ou dans certaines situations.

Niveau 3 : Le chien présente un risque de dangerosité critique pour certaines personnes ou dans certaines situations.

Niveau 4 : Le chien présente un risque de dangerosité élevé pour certaines personnes ou dans certaines situations.

CAT vis-à-vis de l'enfant (1)

1. Vous cherchez à déterminer les circonstances de la morsure : manipulation ou soins, agression....
2. Vous déterminez le grade de la morsure : grade I à III
3. Vous vérifiez la vaccination DTP (risque tétanigène dans le cadre d'une plaie)

Analyse du risque d'exposition à la rage

Doit prendre en compte :

1 – l'espèce animale en cause

Espèce non sensible (ex : oiseaux, rongeurs...)

2 – l'origine géographique (provenance de l'animal) :

Distinguer zone d'enzootie vs zone indemne de rage (veille épidémiologique)

3- Le comportement et le statut de l'animal mordeur

- Animal domestique ou sauvage ?
- Surveillance vétérinaire possible ?
- Analyse biologique possible ?

4- le statut de l'exposé

Immunisé, immunodéprimé

5- la nature du contact (grade I – III cf. OMS)

CAT vis-à-vis de la plaie ou morsure

Catégorie du contact

- **Type I :**
 - Absence de lésion
 - Contact indirect (vêtements interposés)
 - Léchage sur peau intacte, ingestion de viande cuite
- **Type II :**
 - Mordillage de la peau nue, griffures ou égratignures superficielles sans saignement immédiat
- **Type III :**
 - Morsures ou griffures uniques ou multiples ayant traversé le derme.
 - Léchage de la peau lésée
 - Contamination des muqueuses par de la salive après léchage
 - Exposition à des chauves-souris

CAT vis-à-vis de l'enfant (2)

1. Vous rassurez les parents car le chien a un comportement normal et vous ne leur proposez rien
2. Vous rassurez les parents car il n'y a plus de rage chez les mammifères terrestres en France mais vous leur conseillez la mise en observation du chien.
3. Vous débutez en urgence une VAR post-exposition
4. Vous lui demandez de contacter le CAR

CAT vis-à-vis de l'enfant (3)

**Vous apprenez que le chien fait régulièrement des allers retours en Roumanie.
Cela change t il votre CAT ?**

- 1- Non
- 2- oui : Vaccination + Ig+ surveillance animal mordeur
- 3- oui : Vaccination + Ig
- 4- surveillance animal mordeur

CAT vis-à-vis de l'enfant (4)

**Si l'enfant avait été vacciné contre la rage en préventif avec 2 doses J0 J7, quelle aurait été votre CAT ?
Pour vous:**

- 1- le schéma pré-exposition est incomplet, vous proposez une vaccination post-exposition complète Ig + vaccin
- 2- le schéma pré-exposition est incomplet, vous proposez une vaccination post exposition sans ig
- 3- Le schéma pé-exposition est complet, vous proposez 2 injections de rappels J0 J3
- 4- Vous proposez une surveillance vétérinaire seule

Réflexion sur la pratique des injections

Pratique Ig : Comment réalisez- vous les injections des Ig :

- autour de la plaie + reste dans le muscle ?
- Autour de la plaie seulement?
- Si il y a une grosse quantité , vous fractionnez la dose Ig ?

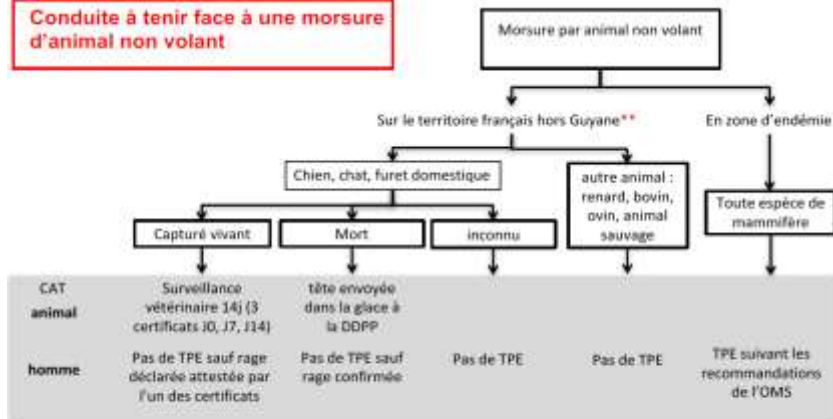
Pratique injection rabique pasteur®, changement d'aiguille ou pas ?

Utilisez vous le Protocole ID ?

Au total: CAT après exposition au risque rabique

- Pour tout **sujet mordu** ou **en contact** (griffure, excoriation, léchage sur muqueuse ou peau érodée) avec un animal pouvant être enrégé :
- Animaux : **carnivores terrestres** et **chauve-souris+++**
 - En France métropolitaine:
 - Chauve-souris : **traitement immédiat**
 - Chien, chat, furet : **surveillance animale si possible sinon pas de TPE**
 - animaux domestiques autres que chien, furet : **pas de TPE** sauf en cas de circonstances suspect (suspicion forte d'importation illégale par exemple)
 - animaux sauvages (sauf chauves souris) : **pas de TPE**
 - A l'étranger, en zone d'enzootie : Afrique, Asie, Moyen Orient, Amérique latine, Europe Centrale/Est : **traitement recommandé**

Conduite à tenir face à une morsure d'animal non volant



** hormis exposition à un animal (excepté rongeurs) connu pour avoir été *imparté illégalement* d'une zone d'endémie rabique ou connu pour avoir été en contact avec un animal importé illégalement d'une zone d'endémie rabique.

TPE: post-exposition; DDPP: direction départementale de la protection des populations.

conclusion

Pour bonne prise en charge d'une personne après morsure il faut :

Un travail conjoint des vétérinaires et du centre antirabique.